

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 avril 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

VACANCES DE SIÈGES

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu de l'honorable député de Papineau (M. Favreau) et de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) des déclarations écrites de leur intention de remettre leur mandat à la Chambre des communes.

En conformité des dispositions de l'article 6 de la loi sur la Chambre des communes, chapitre 143 des Statuts révisés du Canada, 1952, j'ai adressé des mandats au Directeur général des élections lui enjoignant d'émettre des brefs pour l'élection de nouveaux députés dans lesdites circonscriptions électorales.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DISCOURS DU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole et vous donner une explication. Hier le député de Calgary-Nord a soulevé une question à propos d'une déclaration qu'aurait faite le général Allard. Il s'objectait au discours attribué au général dans lequel celui-ci aurait critiqué les mobiles des membres de l'opposition en s'opposant au bill concernant l'unification. Tous les députés savent très bien maintenant, je pense, que le général Allard n'a pas porté une telle accusation. Le service télégraphique de la *Presse canadienne* avait commis une erreur dans la traduction du rapport dont le député de Calgary-Nord s'est inspiré pour poser sa question.

J'ai répondu, comme cela figure à la page 14414 du hansard, en les termes suivants:

Je n'étais pas au courant de ce discours, mais j'ai pleine confiance dans le chef de l'état-major de la défense qui a toute liberté de s'exprimer en public comme il l'entend.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que non pas.

L'hon. M. Hellyer: J'aurais dû ajouter, bien entendu, que je voulais dire: dans le cadre

des responsabilités du général, à titre de chef d'état-major de la défense. Si j'étais intervenu de nouveau à ce sujet, j'aurais ajouté cette précision et, de plus, j'aurais laissé entendre que je préférerais tenir la question comme préavis jusqu'à ce que j'aie l'occasion de vérifier ce que le général avait dit exactement.

J'accepte la responsabilité pour l'impression qu'on aura retirée, à juste titre, de mes propos. Comme je l'ai signalé toutefois, le général m'inspire une confiance absolue et, par conséquent, il n'est pas tenu de me soumettre, pas plus qu'au ministre associé, les discours qu'il prononce en public. Par la même occasion, je regrette beaucoup les propos acerbes tenus hier à la Chambre, car je suis certain qu'aucun député ne voudrait critiquer injustement le chef d'état-major de la défense, fonctionnaire de l'État fort vaillant et fort distingué. (*Applaudissements*)

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette même question de privilège, je regrette, certes, que la dépêche de la *Presse canadienne* au sujet des déclarations du général Allard soit inexacte. Toutefois, j'ai maintenant un numéro de *La Presse* d'hier donnant de la déclaration du général Allard une version différente qui n'a pas été démentie. Je ne lirai pas la nouvelle en français. J'en ai obtenu une traduction. (*Exclamations*)

Certains députés rient, de sorte que je lirai le texte français et nous aurons ensuite la traduction. (*Applaudissements*)

Le texte français est ainsi conçu:

[Français]

Le général Jean-V. Allard, chef suprême de l'Armée canadienne, s'est demandé, en fin de semaine, si certains membres de l'opposition, «ces anciens ministres», a-t-il souligné, disent vraiment la vérité, et ce qu'ils pensent réellement quand ils s'opposent à l'unification des forces armées canadiennes.

● (240 p.m.)

[Traduction]

La traduction anglaise est celle-ci:

This week end General Jean V. Allard commander in chief of the Canadian army has asked himself if certain members of the opposition, "these former ministers", really tell the truth and what they really think when they oppose the unification of the Canadian armed forces.